

nombre d'entreprises canadiennes participent déjà aux activités des groupes de travail, et aident à faire en sorte que les travaux de l'APEC correspondent aux objectifs et aux besoins du secteur privé.

Le plan de l'APEC appelle les économies membres à développer leurs propres échéanciers détaillés pour la libéralisation et la facilitation du commerce. Ces échéanciers feront l'objet de discussions et de comparaisons tout au long de 1996, en vue d'une mise en oeuvre au début de 1997. Nous ne nous attendons pas à ce que les membres exposent en détail leurs plans de libéralisation respectifs pour la période allant de maintenant à l'année cible 2010. Nous allons toutefois faire pression pour avoir des échéanciers de trois à cinq ans, de manière que le secteur privé puisse jouir d'un certain degré de prévisibilité et d'un cadre temporel de planification.

Ce plan de l'APEC – comme tous les plans d'ailleurs – pourrait être meilleur. Il pourrait en effet comporter plus d'engagements précis, des délais plus serrés et, dans certains cas, des objectifs plus ambitieux. En outre, plusieurs importantes questions concernant la nature de l'APEC elle-même sont toujours sans réponse. Peut-on accentuer l'intégration de l'APEC tout en élargissant le nombre de ses membres? Après tout, plus nos décisions à Osaka seront ambitieuses, plus les pays de l'extérieur de la région seront appelés à emboîter le pas. Comment allons-nous concilier la nécessité, du moins au début, de garder l'APEC dans des proportions raisonnables, avec notre volonté d'un « régionalisme ouvert »?

Cela soulève alors une question encore plus fondamentale. En effet, allons-nous opter pour une libéralisation générale sur la base inconditionnelle de la nation la plus favorisée – auquel cas il serait difficile de voir comment nous pourrions accepter l'objectif du libre-échange dans la région sans avoir l'assurance que le reste du monde s'orientera aussi dans la même direction?

Devons-nous plutôt opter pour une zone de libre-échange plus conventionnelle, semblable à celle de l'ALENA [Accord de libre-échange nord-américain], par exemple? La solution est peut-être, comme l'a donné à entendre le Groupe de personnalités éminentes de l'APEC, de faire les deux – c'est-à-dire d'en arriver à un régime de libre-échange dans la région d'ici 2020, puis d'offrir l'accès au reste du monde sur une base réciproque.

D'une façon ou de l'autre, ce que nous devrions chercher à faire à Osaka, et après, n'est pas seulement d'adopter un instrument de libéralisation des marchés en Asie-Pacifique – cela serait une entreprise par trop modeste –, mais d'enclencher une poussée irrésistible pour accélérer le rythme de la libéralisation à l'échelle mondiale. Le Canada est bien placé pour jouer un rôle dans un tel projet. Nos exportations vers l'ensemble de la région